RIVIÈRES VIVANTES
DE NORMANDIE

LA LETTRE DE L'ASSOCIATION NORMANDIE GRANDS MIGRATEURS - N°4 - JUIN 2017

En direct des Départements
Pages 4 et 5

NGM : une plateforme d'échanges créatrice de liens
Pages 6 et 7

LE DOSSIER

L'anguille, un migrateur en grand danger

© P. Chevrel

3, Rue de Bruxelles
14 120 Mondeville
Tél. 02 31 34 63 30

NORMANDIE Grands Migrateurs

© P. Chevrel

Anguille européenne

L'anguille,

UN MIGRATEUR EN GRAND DANGER

Considérée comme nuisible il y a encore 30 ans, l'Anguille européenne figure désormais sur la liste rouge des espèces menacées. Avec ses milieux favorables, la Normandie pourrait bien être une de ses dernières terres d'asile en Europe.

Il n'y a plus anguille sous roche. Depuis les années 1970, le stock a chuté au point de la faire entrer dans le triste palmarès des espèces menacées d'extinction selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). En cause : la surpêche et le braconnage notamment au stade juvénile, la dégradation des milieux et de la qualité de l'eau, les ouvrages qui limitent l'accès des individus aux zones de croissance et/ou perturbent la dévalaison, les turbines hydroélectriques qui déchiquettent dans leurs pâles les anguilles argentées dévalantes, le parasitisme…

La situation est telle que la Commission Européenne s'en est saisie, avec l'adoption d'un règlement dès 2007, qui s'est traduit par un plan de gestion anguille dans chaque état membre. Il prévoyait notamment en France de réduire les captures de la pêche professionnelle par la mise en place de quotas, d'aménager les centrales et microcentrales hydroélectriques et plus généralement l'ensemble des ouvrages, qui sont autant d'obstacles sur le parcours de ces migrateurs.

La Normandie n'a pas été épargnée par ce phénomène catastrophique. *« On observe ici comme partout ailleurs un effondrement des stocks. Sur certaines stations, l'espèce est en voie de disparition »*, alerte Yannick Salaville, directeur technique de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Calvados. Désignée opératrice en Normandie occidentale, celle-ci mène, chaque année, une campagne d'évaluation des abondances pour recueillir un maximum d'informations sur la présence de l'espèce et son évolution ; notamment sur l'Orne et la Vire, deux cours d'eau classés en zone d'action prioritaire. [1]

Sur la Seine aval, ce sont les trois principales centrales hydroélectriques (Méricourt, Notre-Dame-de-la-Garenne et Poses) qui sont regardées de près.

LE CHIFFRE

-90%

C'est la diminution estimée du nombre de civelles entre 1970 et 2010.

© NGM

Anguille argentée

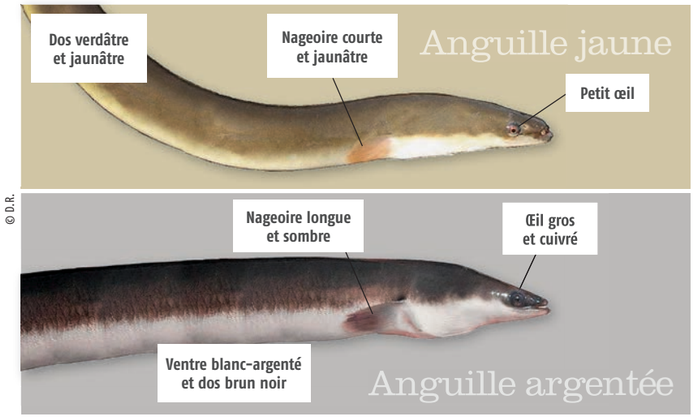

© D.R.

« La Normandie peut contribuer à sa sauvegarde. »

En conditions hydrologiques défavorables, elles seraient à elles seules responsables de la destruction de près de 30 % du stock d'anguilles argentées du bassin en amont de Poses. [2] La région représente cependant un enjeu fort pour l'espèce. *« C'est un territoire sur lequel on peut rapidement mesurer les effets positifs du plan de gestion mis en œuvre, il est donc particulièrement scruté »*. Elle offre des milieux naturels accueillants favorables à l'amélioration de la situation de l'espèce : fleuves côtiers, marais et leurs innombrables canaux, estuaires sur lesquels le nombre d'ouvrages reste faible.

« La Normandie ne sauvera pas la population d'Anguille européenne mais elle peut contribuer à sa sauvegarde. Il nous faut être exemplaires », estime Yannick Salaville. En attendant l'élaboration du second plan de gestion, les efforts doivent donc se poursuivre. Ils se concentreront dans les mois à venir sur la sensibilisation des propriétaires d'ouvrages sur lesquels des travaux d'aménagements, voire des effacements complets, sont nécessaires pour faciliter la migration de l'espèce, ainsi que sur l'acquisition de données. Elles restent indispensables pour estimer les effets des mesures prises jusqu'à maintenant pour stopper l'hémorragie.

Les pêcheurs amateurs ont un rôle à jouer

Ils doivent respecter la réglementation et en particulier la période de pêche de l'anguille. Il leur faut aussi veiller à bien distinguer les anguilles jaunes (autorisées à la pêche) des anguilles argentées (interdites à la pêche), signe qu'elles sont arrivées à maturité et qu'elles s'apprêtent à redescendre en mer. Ces géniteurs doivent être préservés pour que le stock d'anguilles perdure. En cas de doute, mieux vaut les relâcher…

1. Dans le cadre du plan de gestion anguille, des zones d'action prioritaire (ZAP) ont été définies.

2. Etude menée par le CEREMA de Rouen (en partenariat avec l'agence de l'eau). http://normandiegrandsmigrateurs.fr/impact-centrales-de-seine-anguilles

© NGM

Suivi par pêche électrique de l'abondance en Anguille

INTERVIEW

« Le déclin de l'espèce est multifactoriel »

© D.R.

Éric Feunteun
Chercheur [1] et auteur du livre *Le rêve de l'anguille*

Quels sont les chiffres qui attestent de la diminution des stocks ?

Le stock de civelles, dont on a une idée précise, a diminué de 90% entre 1970 et 2010. Sur certains cours d'eau, on estime aujourd'hui les stocks de 30 à 50 % de leur niveau initial, encore moins sur d'autres. Nous n'avons en revanche pas de données sur les anguilles argentées.

En moins de 50 ans, l'anguille est passée du statut de nuisible à celui d'espèce en danger. Comment en est-on arrivé là ?

Le déclin de l'espèce est multifactoriel. Le changement climatique a par exemple des conséquences sur les courants marins qui transportent les larves et la quantité de nourriture disponible. Sur le continent, la dégradation des habitats est en cause : 50 à 70 % des zones humides, que les anguilles apprécient particulièrement, ont été asséchées en Europe et dans le monde. Mais la dégradation de la qualité de l'eau aussi. Pendant sa croissance en eau douce, de 3 à 35 ans, l'anguille accumule les graisses qui lui serviront à fabriquer les gamètes nécessaires à la reproduction. Elle accumule en même temps tous les composés organiques et métalliques contenus dans l'eau. Ces disrupteurs endocriniens ont des conséquences sur les capacités d'orientation et de reproduction des anguilles… Enfin, les activités humaines, dont la pêche mais aussi les turbines des barrages hydroélectriques sont aussi des causes de mortalité directe.

Quelles sont les mesures à mettre en œuvre ?

Certaines le sont déjà dans le cadre du premier plan de gestion. La pêche professionnelle a par exemple été divisée par deux voire trois, mais les stocks ne se renouvellent pas aussi vite. La régulation de la pêche est donc nécessaire mais pas suffisante. Il faut désormais se concentrer sur la restauration des habitats en particulier des zones humides. Il faut aussi mener une réflexion quant aux barrages, pour supprimer ceux qui ne sont plus utiles et aménager les autres et rétablir la libre circulation de l'espèce. Enfin, il faut restaurer la qualité de l'eau, un travail long et compliqué qui nécessite de sensibiliser le public à l'utilisation des pesticides et autres composés chimiques. Nous sommes tous responsables. Nous devons l'accepter afin de pouvoir agir.

1. Eric Feunteun est professeur en Ecologie Marine, Ichtyologie et Migrations au Muséum National d'Histoire Naturelle et Directeur du Centre de Recherche et d'Enseignement sur les Systèmes Côtiers à Dinard. Il est également Responsable d'équipe « Biodiversité et Interactions dans les Ecosystèmes Côtiers » (UMR 7208 BOREA).

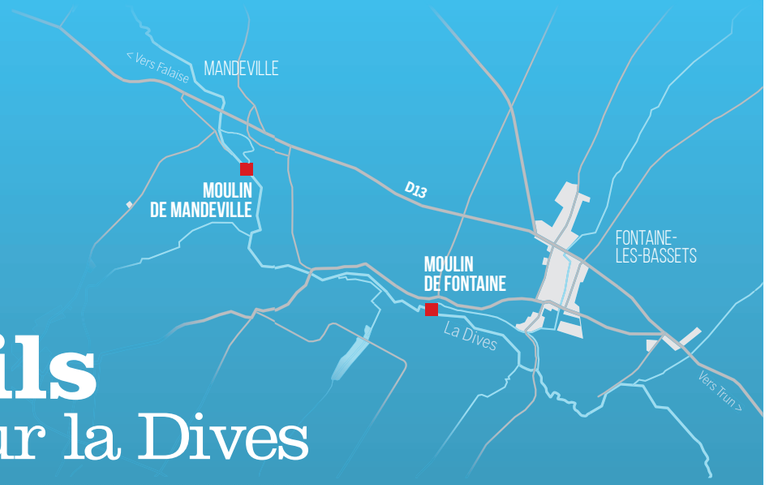

Deux seuils
à aménager sur la Dives

ORNE

Un projet d'aménagement des seuils des moulins de Mandeville et de Fontaine-les-Bassets dans l'Orne (sud-est de Falaise) vise à rétablir une bonne continuité écologique sur ce secteur de la Dives. L'étude est finalisée. Les travaux vont pouvoir être engagés, sous réserve d'accord avec les propriétaires, sous la maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Quand l'effacement n'est pas possible, une des solutions envisageables pour rétablir la continuité écologique d'un cours d'eau est d'aménager une rivière de contournement, comme ici dans le Perche, au moulin de Basse-Roche (commune de Condé-sur-Huisne).

«Sur un tronçon d'environ un kilomètre, l'objectif est que la Dives récupère une bonne qualité physicochimique et piscicole, mais aussi plus largement une bonne qualité écologique», résume Jérôme Jamet, responsable technique à la fédération de pêche de l'Orne.
Sur cette portion, deux ouvrages anciens perturbent les flux de poissons et la bonne circulation sédimentaire. Il s'agit des barrages des moulins de Mandeville, sur la commune de Merry ; et de Fontaine, sur la commune de Fontaine les Bassets. Ces opérations sont d'autant plus nécessaires qu'elles s'inscrivent dans un contexte réglementaire l'article L 214.17.2 du code de l'environnement, *« qui précise que l'ensemble des ouvrages est à mettre en conformité sur le plan piscicole et sédimentaire avant fin décembre 2017. »*
L'étude, largement prise en charge par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, avec également le soutien de la fédération, va permettre d'établir différents scenari d'interventions, proposés aux propriétaires. *« Notre souci reste de trouver un bon compromis. L'un d'eux, Frédéric Pasquier, du moulin de Fontaine, a d'ailleurs déjà fait son choix. Son barrage, très détérioré, sera arasé, mais une partie de son bief continuera à être alimentée en eau. »* Le propriétaire a apprécié le partenariat avec la fédération chargée entre autres d'animer la concertation : *«J'ai acheté ce moulin il y a dix ans, ignorant totalement quelles seraient mes obligations vis à vis de la loi. Mes échanges avec Jérôme Jamet m'ont rapidement rassuré, tant sur l'impact financier pour moi que sur la nature des travaux,* souligne Frédéric Pasquier. *Il a notamment su négocier avec les autres parties.*
Au final, nous sommes sur une alternative qui me permet de ne pas assécher mon bief, tout en maîtrisant les coûts.»
Prochaine étape, finaliser les conventions avec chacun des propriétaires avant d'engager les travaux. *«L'ensemble de l'opération ne sera pas bouclé avant fin 2017, car le chantier est important,* rappelle Jérôme Jamet. *Outre les seuils sur les moulins, le projet consiste à aménager, remettre en eau et réactiver un tronçon d'un kilomètre de l'ancien lit de la Dives.»* L'objectif de bon état écologique fixé par la Directive Cadre sur l'Eau devrait alors être atteint.

CALVADOS

Retaurer
sans se ruiner

On parle d'ouvrages même si ce ne sont pas d'imposantes constructions. Les suppressions des ouvrages ruinés présentent des avantages.

Ils sont abîmés, « ruinés » selon l'expression consacrée, et très souvent abandonnés. « Ils », ce sont les ouvrages (barrages, seuils ...) que l'on trouve encore sur bon nombre de cours d'eau. Dès que c'est possible, la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique travaille à leurs suppressions et endosse le rôle de maître d'ouvrage pour les travaux. *« Si l'ouvrage est ruiné, le droit d'eau qui y est associé est perdu. Et si droit disparaît, une remise en état du site s'impose »*, explique Yannick Salaville, responsable technique à la Fédération. La plupart du temps, les propriétaires concernés ignorent tout de la situation.
Le courrier envoyé par la Police de l'eau déclenche généralement une rencontre.
« Très souvent, les travaux sont simples à réaliser et peu coûteux. L'enjeu n'est pas sur la continuité écologique mais on recherche surtout des gains en matière d'habitat », souligne Yannick Salaville.
Et bien évidemment les gains augmentent quand les suppressions de ces barrages se cumulent sur une même rivière. De plus, les interventions permettent aussi de tendre vers le taux d'étagement [1] ciblé par le SDAGE qui est de 30 %.
En 2016, cinq ouvrages ont été supprimés par la Fédération : trois sur l'Orne et deux sur la Vire. En 2017, six devraient disparaître, tous sur la Vire.

1. Le taux d'étagement est le rapport entre la hauteur artificialisée et la hauteur totale du dénivelé du bief considéré

© D.R.

Avant... et... après à sur l'Orne à Mutrécy (au sud de Caen).

MANCHE

Une station idéale
pour l'observation

Au nord de Saint-Lô, la Vire dispose d'un site idéal pour regarder le passage des poissons migrateurs. Depuis avril, il a ouvert ses portes au public.

Des saumons, des truites de mer, des aloses, des anguilles... À 26 km de la baie des Veys, la Vire est un cours d'eau très emprunté.
Sur la commune de La Meauffe, au nord de Saint-Lô, le site d'un barrage a été aménagé. Aux Claies de Vire, la station de comptage des poissons migrateurs (STACOMI) est un endroit idéal pour observer le passage des différentes espèces. *« L'avantage est d'y voir passer tous les poissons migrateurs »*, explique Damien Soyer, directeur de la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Manche (FDAAPPMA 50), en charge de la gestion de la station depuis 2001.
Ouverte au public depuis le mois d'avril, elle propose de les observer de près. Tout est fait pour que la visite commentée soit visuelle et pédagogique. Après la capture des poissons, ceux-ci sont sexés, mesurés puis relâchés. Une caméra permet aussi d'observer les passages.
Plus de 900 saumons et plus de 4 000 aloses ont été comptabilisés l'an dernier à cet endroit. C'est dire si le site mérite qu'on s'y arrête.

© D.R.

© NGM

Pratique
Station de comptage des Claies de Vire
Ouvert au public jusqu'en juin
le lundi et mercredi (à 14h). Gratuit.
Tél. : 02 33 46 96 50.
Pour les groupes, il est bon de réserver.

NGM : une plateforme d'échanges créatrice de liens

Avec 20 000 km de cours d'eau, la Normandie occidentale bénéficie de nombreux fleuves côtiers, d'un réseau hydrographique très dense, de zones importantes de marais. Autant de milieux privilégiés pour les grands migrateurs que valorise et protège l'association Normandie Grands Migrateurs. Depuis plus de deux ans, l'association est, au-delà de son apport scientifique, une véritable plateforme d'échanges et un créateur de liens entre les acteurs du territoire.

Première journée technique « Poissons migrateurs de Normandie occidentale », le 1er décembre 2016 à Mondeville.

Normandie Grands Migrateurs a fêté ses deux ans en décembre dernier. Créée à l'initiative des Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Calvados, de la Manche et de l'Orne et de quelques acteurs passionnés de pêche et de protection de l'environnement, l'association contribue à la sauvegarde et la restauration des populations de poissons migrateurs, à la restauration des milieux aquatiques et à la mise en continuité écologique et sédimentaires des rivières.
« Nous faisons ainsi partie aujourd'hui des neuf associations Grands Migrateurs de France », relève Jérémie Corre, chargé de mission, ingénieur agronome spécialisé en halieutique, qui est avec Maxime Potier en charge de l'animation de la thématique Restauration des cours d'eau, un des deux permanents de l'association. Avec un budget 2017 de 170 000 euros (hors études et travaux de restauration des rivières), l'association s'appuie notamment sur des partenaires financiers comme l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Fédération Nationale de la Pêche en France, la Région Normandie, l'Europe et les adhérents.

« PARTICIPER À LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES »

Côté partenaires techniques, Normandie Grands Migrateurs travaille étroitement avec l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), la Cater [1] de Normandie, les syndicats de rivière, les organismes scientifiques (INRA, Agrocampus Ouest…) ou encore les partenaires administratifs comme la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Orne, les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Manche et du Calvados et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) Ile-de-France.

« Nous sommes ainsi au cœur des échanges entre les différents acteurs qui œuvrent à la sauvegarde et au développement des poissons migrateurs et à la restauration des milieux aquatiques », précise Jérémie Corre. *« Grâce à nos outils de communication (lettre d'information, site internet, exposition itinérante, page Facebook…), nous participons à la diffusion des résultats d'expérimentation et d'études dans les domaines scientifiques, techniques et économiques » (lire aussi ci-contre le focus sur l'observatoire des poissons migrateurs de Normandie occidentale).* L'organisation d'événements comme le « Dam Removal Europe » en avril 2016 ou encore les premières rencontres techniques « poissons migrateurs de Normandie occidentale » à Mondeville en décembre 2016 confortent la capacité de l'association Normandie Grands Migrateurs à créer du lien entre les acteurs. Et l'obtention récente d'un siège à titre d'expert invité au sein du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) Seine-Normandie est une véritable reconnaissance par les pouvoirs publics de l'association et de son travail.

ET DEMAIN ?

« Nous devons poursuivre nos actions et investissements afin de rendre l'association encore plus présente et visible sur le terrain », note Jérémie Corre. *« Aujourd'hui, nous représentons à travers les fédérations de pêche plus de 30 000 adhérents et comptons comme membres une dizaine d'AAPPMA [2]. Des associations que nous espérons encore plus nombreuses dans les années à venir. »*
Côté projets et actions 2017, à noter les premières études et travaux sur des missions de restauration des cours d'eau sous maîtrise d'ouvrage Normandie Grands Migrateurs.
« Par ailleurs, nous sommes associés au programme européen INTERREG SAMARCH [3] qui ambitionne notamment de mieux comprendre le comportement du Saumon atlantique dans la Manche. »
Ce projet regroupe 9 organismes partenaires dont « Game & Wildlife Conservation Trust » (Angleterre) et pour la France l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), l'AFB, Agrocampus Ouest et Bretagne Grands Migrateurs (BGM). Si le dossier est retenu par la Commission Européenne, il se déroulerait sur 5 ans pour un budget avoisinant les 8 millions d'euros. NGM interviendrait alors sur le volet Communication/Education.

1. L'association Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières de Normandie a pour vocation générale, l'animation technique dans le cadre de la restauration, la gestion et la valorisation des milieux aquatiques et humides et des ressources en eaux superficielles à l'échelle des bassins versants, au travers d'actions.

2. Association Agréée pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.

3. Salmonid Management Round the Channel.

SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT DE L'OBSERVATOIRE DES POISSONS MIGRATEURS DE NORMANDIE OCCIDENTALE

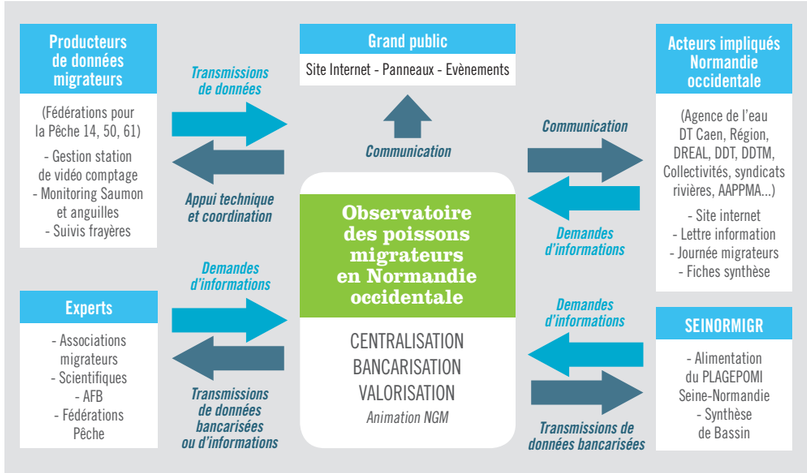

Focus

L'observatoire des poissons migrateurs

Depuis juillet 2016, Normandie Grands Migrateurs a mis en place et anime un observatoire des poissons migrateurs des départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne. *« La mise en commun des données et leur valorisation sont d'autant plus importantes qu'il existe de très nombreux acteurs en Normandie intervenant sur la gestion des poissons migrateurs »*, souligne Jérémie Corre. Preuve de l'utilité et du succès de cette plateforme d'échanges, près de 4 000 pages vues ont été comptabilisées lors du premier trimestre d'existence du site internet contre plus de 8 000 au premier trimestre 2017. Cet observatoire (base de données et site) s'inscrit dans le cadre de directives européennes et nationales pour la biodiversité mais aussi dans la démarche nationale du Grenelle de l'environnement, dans les priorités du PLAGEPOMI du Bassin Seine-Normandie ainsi que dans les orientations du SDAGE 2016-2020.

www.normandiegrandsmigrateurs.fr

© Logrami

Sur l'Allier, pêche expérimentale inter associations migrateurs organisé par LOGRAMI à l'automne 2016.

© D.R.

3 QUESTIONS À

« Un devoir de préservation et de reconquête »

Jean Pierre Mouret, Président de l'Union des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Bassin Seine-Normandie.

À quoi servent les associations migrateurs ?
Elles sont presque toujours créées à l'initiative des Fédérations de Pêche, accompagnées dans leur démarche par des organisations extérieures, de type agences de l'eau (ou ONG). Leur mission spécifique : être opérateurs locaux, régionaux ou interrégionaux, dans le cadre de la préservation d'espèces emblématiques, en termes de richesse de la biodiversité et de qualité des milieux aquatiques. Leur but est également d'approfondir la connaissance de ces espèces, de recueillir un maximum de données scientifiques sur les cours d'eau concernés.

Ainsi, elles pourront préparer, coordonner, voire réaliser avec des partenaires, des actions permettant la reconquête des rivières et fleuves côtiers par ces poissons. Elles peuvent également se porter maître d'ouvrage d'aménagements ou de travaux en rivière sur les cours d'eau à migrateurs.

Pourquoi s'intéresser à des poissons en voie d'extinction ?
Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un devoir de préservation et de reconquête d'une biodiversité bouleversée par l'action humaine, tout particulièrement depuis l'avènement de l'ère industrielle au XIXe siècle qui a multiplié obstacles et barrages, modifié les cours d'eau et entraîné diverses pollutions.

Comment voyez-vous l'avenir des migrateurs dans le Bassin Seine-Normandie ?
Sur l'ensemble du Bassin Seine-Normandie, nous devrions assister à une progression du retour des migrateurs au fur et à mesure que les obstacles à leur circulation seront effacés ou aménagés. L'effet est déjà très sensible sur les 5 départements normands. Des saumons et des aloses remontent de temps à autres jusqu'aux portes de Paris, mais avant qu'ils ne retrouvent massivement leurs anciennes frayères en amont du fleuve Seine, il s'écoulera une ou deux décennies. Le chiffre de 100 000 saumons sur le bassin Seine-Normandie est symbolique. Actuellement, sur l'ensemble des côtiers normands, ils sont déjà plusieurs milliers.

Gestion des poissons migrateurs

Etude sur l'impact des centrales de la Seine sur l'Anguille

Le CEREMA Normandie Centre vient de publier une étude visant à évaluer les mortalités d'anguilles argentées lors de la dévalaison au niveau des différents aménagements hydroélectriques équipant l'aval du bassin de la Seine.

www.normandiegrandsmigrateurs.fr/impact-centrales-de-seine-anguilles/

Milieux aquatiques

Début de la vidange du lac de Vezins

La vidange du lac de barrage de Vezins (200 ha) sur la Sélune a débuté et l'assec complet du lac est prévu pour fin 2018. Une fois la vidange réalisée, une revue de sûreté est prévue. La question du maintien du barrage est toujours en suspens.

Création de l'Agence Française pour la Biodiversité

L'AFB a été créée le 1er janvier 2017 et regroupe plusieurs organismes publics dont l'ONEMA.

© D.R.

LE CHIFFRE

640

C'est le nombre de saumons prélevables chaque année (TAC) à partir de 2017 sur les rivières Sélune et Sée.

NGM partenaire d'un programme européen

Les populations de salmonidés grands migrateurs (Saumon atlantique, Truite de mer) utilisent les zones côtières et les estuaires comme éléments clés de leur cycle de vie mais, actuellement, la gestion de ces espèces se concentre principalement sur le milieu continental malgré les problèmes identifiés dans ces zones. Le projet INTERREG Salmonid Management Round the Channel (SAMARCH) ambitionne de répondre à cette problématique en utilisant des technologies novatrices (suivis accoustiques, marqueurs génétiques...). L'objectif est notamment d'améliorer les connaissances sur la survie et les déplacements des salmonidés dans les estuaires et les zones côtières de chaque côté de la Manche afin de proposer des mesures de gestion. Avec 8 autres partenaires français et britanniques, NGM est engagée dans cet ambitieux programme.

L'AGENDA

4 juin
Journée Nationale de la Pêche

Comme chaque année, cette grande fête est l'occasion de découvrir la pêche et les actions mises en œuvre par les fédérations et les AAPPMA. Plus d'infos : **www.generationpeche.fr**

8 juillet
Animation truite de mer

L'AAPPMA Société de Pêche Lexovienne organise une journée d'animations et de découverte de la pêche de la truite de mer sur la Touques.

23 juillet
Journée chasse, pêche et nature à l'Hippodrome de Deauville Clairefontaine

Venez nombreux nous retrouver sur le stand Normandie Grands Migrateurs.

5 et 6 août
Fête de la chasse et de la Pêche

Pour la 25e fête européenne de la chasse et de la pêche au Haras National du Pin, la Fédération de Pêche de l'Orne anime un village dédié à la pêche. Plus d'infos : **www.fetedelachasse.fr**

8, 9 et 10 septembre
Foire Sainte-Croix de Lessay

Cette immense foire qui existe depuis 1 000 ans rassemble chaque année plus de 350 000 visiteurs. Vous pourrez venir découvrir la pêche dans la Manche et de nombreuses animations sur le stand tenu par la Fédération pendant ces 3 jours.

Suivez toute notre actualité sur notre page Facebook

Photos : © D.R. - Directeur de la publication : **Jérémie Corre** • Conception, rédaction et mise en page : **aprim-caen.fr** - Impression : **PRN** • Tirage : 850 exemplaires • ISSN : en cours